



Communiqué de presse
Paris, le 13 février 2018

Les départements de Bourgogne-Franche-Comté choisissent Orange pour exploiter et commercialiser leurs réseaux fibres : jusqu'à 388 000 logements seront raccordés

Le 13 février au ministère, André Accary, Président de la SPL Bourgogne Franche-Comté Numérique et Stéphane Richard, Président-Directeur Général d'Orange signent le contrat d'affermage d'une durée de 15 ans entre la SPL et Orange, en présence de Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances.

L'appel d'offres a désigné Orange pour assurer cette prestation d'exploitation technique et commerciale des 388 000 nouvelles prises prévues dans ces 5 départements, avec 244 000 prises minimum garanties et plus de 310 000 prises prévues à horizon 2022, pouvant aller jusqu'à 388 000 prises à terme.

Priorité des départements, le développement des réseaux FttH est un enjeu déterminant pour l'attractivité et le développement économique des territoires. Il constitue également un besoin croissant pour les habitants. C'est pour répondre à ce besoin que les départements de Saône-et-Loire, de Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Nièvre et du Jura se sont associés au sein d'une Société Publique Locale (SPL BFC Numérique). Cette entité est chargée d'exploiter et de commercialiser en commun les réseaux fibres réalisés par les départements dans chacun de leurs territoires.

Le RIP Bourgogne Franche-Comté, un modèle innovant

Ce Réseau d'Initiative Publique (RIP) se caractérise par plusieurs atouts phares :

- un contrat adapté aux spécificités et demandes des 5 collectivités actionnaires de la SPL BFC Numérique ;
- l'utilisation maximale des infrastructures publiques existantes et la possibilité de reprendre en exploitation les réseaux FttH existants du Jura et de la Nièvre.

Le THD générateur d'emplois en Bourgogne-Franche-Comté

Orange dispose de ressources d'intervention et de production de réseaux profondément ancrées dans ces territoires, regroupant 900 salariés pour l'ensemble de la région. Jusqu'à 40 salariés d'Orange seront affectés à l'exploitation du RIP et localisés en région Bourgogne-Franche-Comté, dont 3 personnes dédiées au sein de la Société de projet, filiale d'Orange et 10 personnes en unité technique

d'Orange, également dédiées au projet. Par ailleurs, Orange s'appuiera pour la mise en œuvre et la réalisation de ce RIP sur une équipe de partenaires locaux représentant 500 emplois pour l'ensemble de la région.

Il s'agit de la deuxième SPL du genre en France après l'Aquitaine, et de la première de cette envergure. Pour accomplir ces missions, la SPL, dotée d'un capital de 2,4 millions d'euros répartis à parts égales entre actionnaires, avait besoin de s'adjoindre les compétences d'un opérateur de commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet.

Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances : *« Comme annoncé par le Président de la République lors de la Conférence des territoires de juillet 2017, l'accélération de la couverture numérique des territoires est une des priorités du Gouvernement. En matière d'internet fixe, nos objectifs sont de couvrir tout le territoire en bon haut débit d'ici 2020 et en très haut débit d'ici 2022. La connectivité des Français et de nos territoires est un enjeu fondamental pour le développement économique. C'est un défi qui nécessite une mobilisation générale, celle de l'Etat mais aussi des collectivités et des acteurs privés. A ce titre, je me réjouis de la conclusion de ce partenariat entre Orange et 5 départements de Bourgogne-Franche-Comté. »*

Stéphane Richard, Président – Directeur Général d'Orange : *« Je me réjouis de l'excellente coopération entre Orange et les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté pour accélérer le déploiement du Très Haut Débit dans la région. Notre ambition est claire : permettre au grand public, aux entreprises et aux administrations, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, de profiter en toute confiance de la révolution numérique, avec un réseau 100% fibre apportant une qualité de service inégalable. »*

André Accary, président de la SPL BFC Numérique : *« L'arrivée du Très Haut Débit est indispensable pour l'attractivité de nos territoires : pour nos entreprises, c'est une bouffée d'oxygène ; pour nos habitants, c'est apporter des solutions pour vivre partout là où ils ont choisi d'habiter. Cette signature, c'est l'affirmation de l'action publique au service des citoyens. C'est la preuve de la capacité que nous avons, en conjuguant nos efforts, à relever les défis de demain pour nos concitoyens. »*

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40,9 milliards d'euros en 2016 et 152 000 salariés au 30 septembre 2017, dont 93 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 269 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2017, dont 208 millions de clients mobile et 19 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange.

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Olivier Bisiaux, 03 90 31 06 86, olivier.bisiaux@orange.com

Mathilde Boistay, 01 44 44 93 93, mathilde.boistay@orange.com

Edwige Labruière, 07 85 11 87 78, e.labruyere@cg71.fr